

Les pigeons au cœur d'une discorde à Nogent-sur-Seine

MIS EN LIGNE LE 6/08/2020 À 05:53 [↗](#) ANNA HUOT

La mairie et l'entreprise Soufflet ont présenté un plan de lutte contre les pigeons, qui fait réagir les associations de défense des oiseaux.



Une action de lutte contre la prolifération des pigeons a débuté à Nogent-sur-Seine.

Inutile et même stupide ». Voilà les mots employés par l'association Nos amis les oiseaux (Nalo), basée en Eure-et-Loir, pour décrire le **[plan de lutte contre les pigeons \(/id175546/article/2020-07-11/une-operation-de-lutte-contre-les-pigeons-nogent-sur-seine\)](https://abonne.lest-eclair.fr/id175546/article/2020-07-11/une-operation-de-lutte-contre-les-pigeons-nogent-sur-seine)**, organisé par la mairie de Nogent-sur-Seine et l'entreprise Soufflet.

Ce plan, mis en place début juillet, vise à disposer des cages là où les pigeons vont se nourrir. Une fois capturés, ils seront récupérés et gazés.

Maltraitance animale

Si la méthode est légale en France, elle n'en est pas moins cruelle selon Pascal Cousin, président de l'association Nalo. « *Dans le monde anglo-saxon, plusieurs études ont été menées sur cette technique et ont démontré qu'il s'agissait réellement d'un acte de maltraitance animale.* » D'après ces études, le gazage

conduit à l'essoufflement. Chez l'oiseau, la sensation de suffoquer est reliée à une zone du cerveau correspondant à la douleur. De là découle une réaction de panique de la bête.

Mais le problème ne s'arrête pas là selon Pascal Cousin : le gazage des oiseaux ne serait pas une solution à long terme. « *Les pigeons sont attirés par la présence des céréales. Faire des captures et des euthanasies ne sert donc à rien. Il faut empêcher les oiseaux de venir se nourrir et de se reproduire pour s'en débarrasser.* »

Et le président de l'association va plus loin. « *Une deuxième action de gazage ne serait pas légale. Si elle a lieu, nous réfléchissons à envoyer un second courrier recommandé au maire voire à tenter une action en justice.* »

En effet, l'association est formelle : le pigeon est considéré comme un animal domestique, au même titre que les chats et les chiens errants.

Dans le droit français, les animaux non domestiques sont définis comme n'ayant « *pas subi de sélection par l'homme* », ce qui ne serait pas le cas du pigeon. « *Ce statut lui confère donc des droits, comme celui de ne pas être tué sans nécessité* », développe le président.

Des raisons d'hygiène

De son côté, la Ville se défend et rappelle les enjeux sanitaires de l'opération. « *Les pigeons causent des dégâts dans les habitations, en cassant parfois des vitres pour y pénétrer et ils génèrent des fientes qui peuvent causer des problèmes sanitaires. Les fientes de pigeons, contiennent des agents pathogènes. En ces temps de crise sanitaire, nous devons être extrêmement rigoureux et vigilants, avec tout ce qui concerne la santé publique.* »

« Une deuxième action de gazage ne serait pas légale. Si elle a lieu, nous réfléchissons (...) à tenter une action en justice. »

Mais elle l'assure, le gazage n'a pas vocation à durer et devrait être remplacé par

« *des opérations plus sobres, envisagées sur le moyen et long terme* ». D'après **[Estelle Bomberger-Rivot, maire de la ville \(/id152090/article/2020-05-24/estelle-bomberger-rivot-elue-maire-de-nogent-sur-seine\)](#)**, « *deux méthodes seront privilégiées ; celle des pigeonniers, conjuguée à celle de la fermeture des greniers.* »

En gage de bonne foi, le maire a également invité l'association à se rendre à Nogent pour « *se promener au centre-ville et à discuter avec les Nogentais* ».

Et d'ajouter : « *Cette association comprendra vite à quel point le sujet de la prolifération des pigeons est important pour nous. Elle comprendra également que les Nogentais aiment, eux aussi les oiseaux, les animaux en général et sont attachés à l'équilibre naturel. C'est justement cet équilibre que nous devons retrouver, faute de quoi, nous risquons des problèmes sanitaires importants.* »

Une vingtaine de cages ont déjà été installées pour le moment. Au total, le coût de l'opération s'élève à 46 200 €, partagés équitablement entre la Ville et l'entreprise Soufflet.

PUBLICITÉ

Avis important : le lait maternel est l'aliment idéal du nourrisson

Choisir un lait fabriqué en France et sans huile de palme pour bébé

([https://www.modilac.fr/produits/modilac-doucea-2?utm_source=Invibes&utm_medium=NativeAd&utm_campaign=ete2020&utm_term=&utm_content=V4&ord=\[timestamp\]](https://www.modilac.fr/produits/modilac-doucea-2?utm_source=Invibes&utm_medium=NativeAd&utm_campaign=ete2020&utm_term=&utm_content=V4&ord=[timestamp]))

Inspired by (<http://www.invibes.com>)  invibes